

Plan fonctionnel

Désarmement et contrôle des armements

La participation active du Canada aux discussions et négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements est étroitement liée, en matière de sécurité nationale, au système de défense du pays. Les accords sur le contrôle des armements sont d'une extrême importance puisqu'ils contribuent à ralentir la course aux armements et, de ce fait, à réduire les risques de guerre.

Dans l'optique du Canada, tout progrès vers la réalisation de l'ultime objectif d'un désarmement général et complet dépend de la solution graduelle des problèmes qui causent des tensions dans les rapports internationaux et d'une surveillance efficace, à l'échelle internationale, de l'application des traités de contrôle des armements. En sa qualité de nation industrialisée particulièrement compétente dans le domaine de la technologie nucléaire, le Canada est en mesure d'épauler les efforts déployés en matière de désarmement international et il a œuvré au sein de chaque organisme de l'ONU chargé du désarmement depuis la fondation de l'Organisation en 1945.

Des pourparlers multilatéraux relatifs au contrôle des armements ont lieu à plusieurs endroits, mais surtout à la Conférence du Comité du désarmement (CCD), dont le Canada est membre. Depuis son instauration en 1961 (sous le nom de Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement), la Conférence, réunie à Genève, a négocié plusieurs accords de grande portée sur le contrôle des armements. Quoiqu'elle ne soit

pas à vrai dire un organe des Nations Unies, la CCD présente un rapport sur ses délibérations et propositions à l'Assemblée générale qui utilise beaucoup ce document dans ses débats sur le désarmement.

Essais d'armes nucléaires

En 1973, la CCD et la Première Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, qui est chargée des questions de désarmement, ont continué à faire porter l'essentiel de leurs travaux sur la cessation des essais d'armes nucléaires et l'élimination des armes chimiques. Sous sa forme actuelle, la question des essais nucléaires retient l'attention de l'Assemblée générale et de la CCD depuis 1963, date de la signature du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Comme l'interdiction ne s'applique pas aux essais souterrains, l'URSS et les États-Unis ont pu continuer activement leurs programmes d'essais, quoique ces derniers doivent tous être exécutés sous terre. En outre, ni la France ni la Chine n'ont adhéré au Traité et toutes deux continuent leurs essais dans l'atmosphère.

Cherchant à obtenir «pour toujours l'arrêt des explosions expérimentales d'armes nucléaires», les Parties au Traité d'interdiction partielle se sont engagées à poursuivre des négociations à cette fin, et le principal objectif de la CCD a donc été la réalisation d'un accord interdisant les essais souterrains. Les deux superpuissances ont dit souscrire à cet objectif, mais leurs opinions sur ce qui constituerait un mode de vérification approprié à l'égard

des essais souterrains. Les États-Unis soutiennent que les inspections sur place sont indispensables si l'on veut identifier certains phénomènes que le seul moyen de la télésismologie ne permettrait pas de classer de façon absolue comme secousses telluriques ou comme essais nucléaires. Quant à l'Union soviétique, elle maintient que les inspections sur place sont inutiles et inacceptables. Les deux parties n'ayant guère changé d'attitude depuis 1963, la CCD n'a pu réaliser aucun progrès vers une interdiction des essais souterrains.

Il appartenait donc aux autres puissances d'essayer de trancher le nœud. Pour sa part, le Canada s'est efforcé de stimuler la reprise des négociations en vue d'interdire les essais souterrains:

- a) en exhortant les superpuissances à se montrer plus souples;
- b) en proposant des mesures temporaires tendant à la réduction des essais;
- c) en stimulant la coopération scientifique en matière de sismologie, afin de simplifier le problème de la vérification.

Au cours de l'année, le Canada a présenté à la CCD un document de travail sur la vérification, par des moyens sismologiques, de l'arrêt total des essais nucléaires.

La politique du Canada à ce sujet se reflète dans la résolution n° 3078B de l'Assemblée générale des Nations Unies que le Canada a coparrainée activement avec 20 autres pays. La résolution traduisait la vive inquiétude que suscite chez cet organisme mondial la poursuite des essais nucléaires, tant dans l'atmosphère que sous terre, mettait les États en demeure de mettre un terme à ces essais, insistait pour